



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 11 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 juillet 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente du Bourget en Huile, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaiant donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		JM. BLONDET	X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		S. MARTINET	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		A. BRET	X
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		JF. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		I. JARRIAND	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

115-2024 AVENANT A LA CONVENTION DE COOPÉRATION PUBLIC-PUBLIC AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE LA SAVOIE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) DE BELLEDONNE

Rapporteur : Jean-François DUC

La Communauté de communes a signé une convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie pour la mise en œuvre du PAEC Belledonne (délibération 2023_78 du 11 mai 2023) avec les objectifs communs suivants :

- Maintenir le bon fonctionnement des zones humides des sites Natura 2000 S12 et S40 exploitées par l'agriculture ;
- Mobiliser et accompagner les agriculteurs concernés pour la contractualisation et la mise en œuvre de MAEC favorables aux milieux humides de Natura 2000.

Dans le cadre de cette coopération, les missions et engagements du CEN sont les suivantes :

- Contribution à la réalisation des diagnostics et plans de gestion des exploitations agricoles concernées par des contractualisations de MAEC dans le site Natura 2000 S12 et S40.
- Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre des MAEC contractualisées.

L'article 6 de la convention précise les modalités financières de cette coopération et une annexe à la convention détaille les frais estimés.

En 2024, suite à l'évolution du PAEC Belledonne grâce à la prise en charge de nouvelles MAEC par l'Etat, les missions du CEN doivent être élargies pour permettre de contractualiser de nouvelles surfaces et assurer le suivi des plans de gestion. Les besoins d'animation en 2024 passent ainsi de 1950€ à 3900€.

L'avenant proposé modifie l'article 6 de la convention et son annexe pour permettre le versement. Il est précisé qu'une subvention auprès du Département de la Savoie a été demandée pour couvrir ces dépenses supplémentaires et que Le Grésivaudan assurera le pilotage du PAEC Belledonne à partir d'octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de coopération public-public avec le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie pour la mise en œuvre du PAEC Belledonne en 2024, pour un montant prévisionnel supplémentaire de 3900 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer cet avenant et toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Christelle HUGONOT

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

